



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS AU PUBLIC**

**ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT**

**CENTRALE D'ENROBAGE MOBILE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-LES-BUZY**

Par arrêté préfectoral n° 2024-683 du 26 mars 2024, il est procédé à une consultation du public du **lundi 22 avril 2024 au mardi 21 mai 2024 inclus, soit quatre semaines consécutives**, sur la demande d'enregistrement présentée par la société TRABET, dont le siège social est situé 35, rue des Aviateurs à HAGUENAU (67500), portant sur la mise en place d'une centrale d'enrobage mobile à chaud au lieu-dit « Fond de Chanois » (parcelle cadastrale ZD 5) sur le territoire de la commune de Saint-Jean-lès-Buzy.

Ce projet relève des rubriques 2521 (centrale d'enrobage) et 2517 (station de transit de produits minéraux autres) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les pièces du dossier relatif à la demande ci-dessus mentionnée, seront consultables à la mairie de Saint-Jean-lès-Buzy, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- lundi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00,
- mardi de 09h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00,
- jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00.

Les documents seront également consultables, pendant toute la durée de la consultation, sur le site internet des services de l'État en Meuse à l'adresse suivante :

**[https://www.meuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/PARTICIPATION-DU-PUBLIC/  
Consultations-en-cours-ou-a-venir](https://www.meuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/PARTICIPATION-DU-PUBLIC/Consultations-en-cours-ou-a-venir)**

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra formuler des observations sur un registre, ouvert à cet effet, à la mairie de Saint-Jean-lès-Buzy, les adresser par courrier à la mairie de Saint-Jean-lès-Buzy ou à la Préfecture de la Meuse (Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau des Procédures Environnementales - 40 rue du Bourg - CS 30512 - 55012 BAR-LE-DUC Cédex), ou par voie électronique à l'adresse suivante :  
**[pref-consultation-du-public@meuse.gouv.fr](mailto:pref-consultation-du-public@meuse.gouv.fr)**

Les observations transmises par courrier ou par voie électronique formulées après le **mardi 21 mai 2024**, ne seront pas prises en considération.

Le Préfet de la Meuse est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'enregistrement présentée par la société TRABET.